

Séance du 24 février 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SUBVENTION 2026 - BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE JEAN BOSSIERE

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-quatre février
A dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 16 février 2026, sous la présidence de Madame Annie VITALI, Vice-Présidente,

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents 7

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Gisèle CUCHET, membres du Conseil Municipal

M. François LEBEAU, Mme Marie-Thérèse RIDOUX, M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Etaient excusés :

Mme BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
Mme Ghénia BENSAOU, M. Karim DJILALI, Mme Sidonie MARCHAL membres du Conseil Municipal
Mme Evelyne VERNET, membre désigné par le Maire

M. Laurent LAMAURO, Directeur Général Adjoint des Services

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

Le CCAS verse, depuis de nombreuses années, une subvention au budget annexe de la Résidence Autonomie Jean Bossière dans le but de limiter le tarif à la charge des usagers.

Cette subvention est validée et autorisée par le Conseil Départemental.

La subvention a évolué dans le temps et est passée de 185 488 € en 2010 à 25 000 € en 2025.

Aussi, en 2026, le montant de cette subvention a été fixé à 25 000 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser :

- le versement d'une subvention de 25 000 € du budget principal au CCAS au budget annexe de la Résidence Autonomie Jean Bossière pour l'exercice 2026
- de procéder aux écritures comptables nécessaires.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les présentes dispositions.

Pour	:7
Contre	:0
Abstentions	:0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 25 février 2026

Déposée en Sous-Préfecture le 26 février 2026

**Pour la Vice-Présidente et par délégation,
La Directrice**



I.AOUAD